\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**Six Iraniens - Abolhassan Montazer, 65 ans, Akbar (Shahrokh) Daneshvarkar, 58 ans, Babak Alipour, 33 ans, Mohammad Taghavi Sangdehi, 58 ans, Pouya Ghobadi, 31 ans, et Vahid Bani Amerian, 32 ans - risquent d’être exécutés après que la 26e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran les a déclarés coupables de «rébellion armée contre l’État» (baghi) à l’issue d’un procès manifestement inique en octobre 2024, sur la base d’allégations d’affiliation à un groupe d’opposition interdit, l’Organisation des moudjahidin du peuple d’Iran (OMPI).** Ces hommes ont nié à maintes reprises avoir pris les armes contre l’État. Ils ont également été déclarés coupables et condamnés à des peines de prison pour d’autres infractions, notamment pour «rassemblement et collusion dans le but de nuire à la sécurité nationale . Ils ont été arrêtés entre fin décembre 2023 et fin février 2024 dans les provinces de Téhéran et de l’Azerbaïdjan occidental, puis placés en détention dans la section 209 de la prison d’Evin à Téhéran, qui est sous le contrôle du ministère du Renseignement. Selon des sources informées, des fonctionnaires ont soumis ces hommes à la torture et à d’autres formes de mauvais traitements au moment de leur arrestation et/ou pendant les interrogatoires, notamment à des passages à tabac répétés, des flagellations, la restriction de l’accès aux toilettes, un placement à l’isolement prolongée et des menaces de mort alors qu’on les tenait en joue. Ils sont tous détenus à la prison d’Evin et un recours devant la Cour suprême est en instance.

Les autorités iraniennes ont bafoué de manière flagrante le droit à un procès équitable d’Abolhassan Montazer, d’Akbar (Shahrokh) Daneshvarkar, de Babak Alipour, de Mohammad Taghavi Sangdehi, de Pouya Ghobadi et de Vahid Bani Amerian. Ils ont notamment été privés du droit de bénéficier des services d’un avocat dès le moment de l’arrestation; de véritablement pouvoir contester la légalité de leur détention ; de ne pas être contraints de s’auto-incriminer, notamment en raison d’actes de torture ou d’autres mauvais traitements; et d’être jugés par un tribunal indépendant, compétent et impartial. Leur procès a été manifestement inéquitable: au moins trois d’entre eux ont vu leur avocat pour la première fois lors du procès, qui s’est déroulé en une seule séance de deux heures. Selon des informations obtenues par Amnesty International, au cours du procès, plusieurs de ces hommes et leurs avocats ont déclaré à la cour que des «aveux» forcés leur avaient été arrachés sous la torture et d’autres mauvais traitements et qu’ils ne pouvaient pas être utilisés à titre de preuves. Aucune enquête n’a été ordonnée par le tribunal sur ces allégations. Les autorités ont refusé et/ou fortement retardé l’accès à des soins médicaux adéquats pour ces hommes, dont plusieurs souffrent de graves problèmes de santé.

**Je vous demande de renoncer immédiatement à tout projet d’exécution d’Abolhassan Montazer, d’Akbar (Shahrokh) Daneshvarkar, de Babak Alipour, de Mohammad Taghavi Sangdehi, de Pouya Ghobadi et de Vahid Bani Amerian, d’annuler leurs déclarations de culpabilité et leurs condamnations à mort et de les libérer, car leur détention est arbitraire, en raison de graves violations de leurs droits à un procès équitable.**

**Je vous exhorte en outre à leur permettre de voir leur famille et leurs avocats, à les protéger contre de nouveaux actes de torture et autres mauvais traitements et à enquêter sur les allégations de torture, en traduisant en justice tout responsable présumé dans le cadre de procès équitables et sans recourir à la peine de mort. Demandez-leur d’instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions dans une optique d’abolition de la peine de mort.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter/X: iraninbern